

Sujet: [INTERNET] Enquête Publique de Saint Barbant

De : Delajonquiere <c.delajonquiere@orange.fr>

Date : Wed, 17 Oct 2018 14:30:56 +0200

Pour : pref-environnement@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je viens d'apprendre que des éoliennes vont être installées après du village du Puy Catelin ou je passe toutes mes vacances pour profiter du calme et de la nature environnante. Je tiens à vous faire part que si ces éoliennes sont construites, je ne pourrai plus de gîtes dans cette merveilleuse région pour passer mes vacances. Il y a des endroits ailleurs qui ne sont pas défigurés par les éoliennes.

D'autre part, j'ai lu avec intérêt en P12 du document volet technique « Les infrasons, définis par des fréquences inférieures à 20 Hz, sont inaudibles par l'oreille humaine.

Les émissions d'infrasons peuvent être d'origine naturelle ou technique :

Origines naturelles : les orages, les chutes d'eau, les événements naturels (tremblements de terre, tempêtes, ...), les obstacles au vent (arbres, falaises,...).

Origines techniques : la circulation (routière, ferroviaire ou aéronautique), le chauffage et la climatisation, l'activité industrielle en général, les obstacles au vent (bâtiments, pylônes, éoliennes,...).

À notre connaissance, il n'existe pas de réglementation précise en France relative à cette exposition. En revanche, certains pays étrangers, notamment l'Allemagne, la Suède et la Norvège, définissent des valeurs limites en fonction d'une part, de la fréquence et d'autre part, de la durée d'exposition. En ce qui concerne l'éolienne, chaque mouvement du rotor engendre des turbulences de l'air, donc des bruits dans tous les domaines de fréquences. Les vibrations des pales et du mat d'une éolienne génèrent des ondes basses fréquences. Les nouveaux types d'éoliennes, dont les pales orientées face au vent se situent devant le mât, produisent moins d'infrasons que les anciennes installations, qui possédaient des pales situées derrière le mât et se retrouvaient régulièrement à l'abri du vent.

L'Office bavarois de protection de l'environnement a mené une étude sur la quantité de bruit émis par une éolienne de 1 mégawatt (de type Nordex N54), à Wiggensbach près de Kempten. » Quel dommage que WPD ne cite que l'Office bavarois avec un exemple d'éolienne de 1MW alors que celles qui nous sont proposées ne seront pas de 1MW mais de 3MW et pourquoi ne poursuit-il pas sur cet exemple de la Bavière dont l'académie de médecine recommande un éloignement de 1500 m soit une distance indexée à dix fois la hauteur des éoliennes.

WPD connaît-il les études UFC QUE CHOISIR-rambouillet Pourquoi donc les éoliennes font-elles du bruit ? D'abord toute la mécanique, génératrice, engrenages réducteurs, roulements, orientation de la nacelle, frein inclinaison des pales ; Il y a ensuite le bruit aérodynamique, c'est la trainée de la pale qui siffle, l'amélioration du bord de fuite, le passage de la pale derrière le mât et la dépression engendrée ; il y a aussi ces bruits continus qu'ils soient mécaniques ou aérodynamiques, les bruits transitoires liés au décrochage et bien sûr les bruits accidentels (réorientation ou autre). C'est donc un bruit complexe qui dépend de nombreux paramètres. La vitesse de rotation est imposée car le réseau électrique est à 50 Hz. La vitesse en bout d'une pale de 50 mètres atteint alors environ 300 km/h et l'éolienne tourne au gré du vent, des décrochages naturels, des actions de freinage, ou de chargement électrique, de la régulation de calage par l'angle d'attaque variable ; mais à cela il faut bien ajouter la nécessaire désynchronisation aléatoire si malencontreusement plusieurs éoliennes génèrent simultanément un bruit impulsif rythmé ; bien sûr, il y a aussi l'arrêt en absence vent ou en cas de vent trop fort. ... Et puis sont apparus progressivement ces gênes psychologiques, cet inconfort, ces troubles du sommeil, ces maux, ces douleurs, ces « maladies chroniques ». Mal à la tête, envie de vomir, nausées, impossible de fermer l'œil, stress anormal, impossibilité de se concentrer, souhait d'être ailleurs, ceux qui ont le mal de mer connaissent bien.

La Nouvelle Zélande, les riverains et les scientifiques témoignent et expliquent tout cela très posément (Pandora Pinwheels). De même les animaux qu'ils s'agissent d'oies, de porcs, de visons, de poulains ont très clairement été victimes de stress graves à proximité des éoliennes (voir les taux de cortisol observés, c'est l'hormone marqueur du stress) Les infrasons pourtant inaudibles agissent au niveau des cellules ciliées de l'oreille et notamment la 3ème spire de la cochlée selon Alec N.Salt.

C'est la raison pour laquelle je m'oppose du plus fermement possible au parc d'éolien de Saint Barbant. Je séjourne très fréquemment dans ce village dans une habitation proche de ce parc. Je refuse de subir de tels préjudices sous prétexte d'énergies qui n'ont de renouvelables que le nom : Aucun parc installée dans cette région n'est rentable et n'apporte de l'électricité à EDF quand cela est nécessaire car le Limousin n'a pas le vent nécessaire à la bonne marche de cette énergie. Par contre le Limousin a de nombreux cours d'eau qui pourraient produire une excellente énergie hydraulique ! Pourquoi ne pas utiliser les atouts des régions ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Clément de la Jonquière

50 rue de Bassano, 75008 Paris